



Assemblée générale

Distr. générale
15 mai 2015
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 132 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/69/363/Add.7), dans lequel figurent les prévisions de dépenses complètes pour 2015 de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA). À cette occasion, il s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général qui lui ont fourni des éclaircissements et des compléments d'information, avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 27 avril 2015.

II. Présentation des prévisions de dépenses pour 2015 des missions politiques spéciales et des prévisions de dépenses additionnelles pour l'exercice biennal 2014-2015

Prévisions des dépenses additionnelles des missions politiques spéciales pour l'exercice biennal 2014-2015

2. Le Comité consultatif rappelle que, dans le cadre des prévisions de dépenses afférentes aux 35 missions politiques spéciales pour 2015 (voir A/69/363 et



Corr.1 à 3 et Add.1 à 5), le Secrétaire général a proposé d'allouer provisoirement à la MANUA et à la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), pour le premier semestre 2015, des crédits d'un montant représentant 50 % du montant estimatif des dépenses engagées en 2014.

3. Le Comité consultatif rappelle également que, dans sa résolution 69/262, l'Assemblée générale a : a) approuvé un budget d'un montant total de 480 262 600 dollars, au titre des 35 missions politiques spéciales pour 2015; b) approuvé l'imputation sur le solde des ressources prévues au titre des missions politiques spéciales pour l'exercice biennal 2014-2015 d'un montant total net de 435 094 000 dollars correspondant à la totalité de ce solde; c) décidé d'ouvrir un crédit de 31 501 300 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015, en sus du crédit de 1 081 089 900 dollars approuvé plus tôt pour l'exercice au chapitre 3. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a appris que le montant additionnel de 31 051 300 dollars avait été mis en recouvrement en janvier 2015, et comprenait les crédits ouverts pour six mois à l'intention de la MANUA et de la MANUL.

4. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a appris également que le Secrétaire général demandait l'ouverture d'un crédit additionnel d'un montant net de 94 006 100 dollars au titre de l'exercice 2014-2015 pour les quatre missions politiques spéciales suivantes : MANUL, Mission électorale des Nations Unies au Burundi (MENUM), MANUA et Groupe d'experts sur le Soudan du Sud (voir A/69/363/Add.6 à 8)¹. En ce qui concerne la mise en recouvrement des crédits additionnels, il a été informé que le montant de 94 006 100 dollars serait compris dans le montant final du crédit à ouvrir au titre de l'exercice 2014-2015, qui sera présenté dans une résolution de l'Assemblée générale, et pris en compte dans le montant mis en recouvrement en janvier 2016.

5. Le Comité consultatif note que, compte tenu du crédit additionnel (31 501 300 dollars) ouvert en application de la résolution 69/262 et du montant actuellement demandé (94 006 100 dollars), le montant total des crédits additionnels à ouvrir pour les missions politiques spéciales serait de 125 507 400 dollars, soit 11,6 %, de plus que le montant des crédits initialement approuvés (1 081 089 900 dollars) au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 du budget programme de l'exercice biennal 2014-2015.

Présentation des prévisions de dépenses de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan pour 2015

6. Le Comité consultatif rappelle que, lorsqu'il a présenté le budget intérimaire pour six mois de la MANUA, le Secrétaire général a indiqué qu'un projet de budget complet et détaillé pour 2015 serait établi et soumis à l'examen de l'Assemblée générale durant la deuxième partie de la reprise de sa soixante-neuvième session, après que le Conseil de sécurité se serait prononcé sur le mandat de la MANUA (voir A/69/628, par. 176). Le Comité a été informé à l'époque que cet arrangement garantirait la disponibilité des ressources nécessaires pour financer la Mission au premier trimestre de 2015 sans préjuger de l'évaluation technique qui devait avoir lieu au quatrième trimestre de 2014, et que la situation opérationnelle en Afghanistan serait plus claire au premier semestre de 2015 sur les plans politique, économique et relatif à la sécurité (ibid., par. 178).

¹ Les rapports correspondants du Comité consultatif ont été publiés sous la cote A/69/628/Add.1 à 3.

7. Cependant, dans son projet de budget de 12 mois pour la MANUA, le Secrétaire général fait part des préoccupations ci-après concernant le pays et le renouvellement du mandat de la Mission, notamment (voir A/69/363/Add.7, par. 13 à 15) :

a) La mission d'évaluation dépêchée par l'Organisation, du 30 janvier au 10 février 2015, a été moins importante que celle initialement prévue à cause du processus de transition politique qui a traîné et de l'évolution de la situation dans le pays. Le Gouvernement a indiqué que la concertation se poursuivrait avec l'Organisation et d'autres partenaires internationaux dans les mois qui suivraient;

b) Dans ces conditions, l'examen du futur mandat de la MANUA, sur lequel le Conseil de sécurité devait se prononcer, a été centré sur la reconduite éventuelles des fonctions essentielles actuellement prescrites pour promouvoir la paix et la stabilité en Afghanistan.

8. Le Comité consultatif constate que le projet de budget complet pour 2015 repose sur le mandat de la MANUA approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2145 (2014), en date du 17 mars 2014), et non dans sa résolution la plus récente 2210 (2015), en date du 16 mars 2015. S'étant renseigné sur la validité et l'exhaustivité des prévisions budgétaires pour 2015, il a été informé qu'à la suite de consultations avec le Gouvernement, le Conseil de sécurité avait renouvelé le mandat de la MANUA dans sa résolution 2210 (2015) sans y apporter de changements importants par rapport à la résolution antérieure. Il a été informé également que, vu le mandat adopté en mars 2015 et la situation dans le pays, et notamment le réaménagement des priorités arrêtées par le nouveau Gouvernement pour faire face aux difficultés économiques et problèmes de sécurité de plus en plus aigus, le projet de budget pour 2015 était valide et complet.

9. Lors de son examen du budget intérimaire de six mois proposé pour la MANUA, le Comité consultatif s'est interrogé sur les critères utilisés par le Secrétaire général pour fonder sa décision de ne pas soumettre un projet de budget complet pour 2015. Il a rappelé que les prévisions budgétaires devaient reposer sur les résolutions existantes du Conseil de sécurité et non anticiper des décisions que le Conseil serait amené à prendre en réponse aux recommandations du Secrétaire général. Au cas où la décision du Conseil aurait des incidences financières, la procédure budgétaire existante ménage la latitude nécessaire pour que le Secrétaire général propose les ajustements voulus. Le Comité consultatif a fait valoir que les questions intéressant la transition politique en Afghanistan relevaient de la compétence du Conseil de sécurité et qu'elles seraient traitées par le Conseil lorsqu'il examinerait le mandat de la Mission (voir A/69/628, par. 180 et 181).

10. Le Comité consultatif réaffirme que la présentation par le Secrétaire général des prévisions budgétaires pour six mois et du budget complet pour 12 mois conduit l'Assemblée générale à examiner deux séries de propositions se rapportant à un même exercice budgétaire pour une mission donnée et complique par là même inutilement le cycle budgétaire. Le Comité est fermement convaincu que, conformément au cycle budgétaire normal, les prévisions budgétaires établies par le Secrétaire général devraient dans toute la mesure possible couvrir l'ensemble de la période de 12 mois (ibid., par. 182).

III. Prévisions budgétaires pour 2015

A. Mandat et hypothèses budgétaires pour 2015

11. Par sa résolution 2210 (2015), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la MANUA jusqu'au 17 mars 2016. Le Secrétaire général indique que le Processus de Kaboul, portant sur les volets politique, socioéconomique et relatif à la sécurité de la transition, s'est achevé à la fin de l'année 2014 et que les principales étapes de ce processus avaient été achevées au quatrième trimestre, à savoir : la conclusion des élections présidentielle et provinciales, le retrait de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) et la tenue des conférences de Beijing et de Londres consacrées à la future coopération régionale et au programme de développement. Le Secrétaire général indique également que l'accord du 21 septembre 2014 portant sur la formation d'un gouvernement d'union nationale avait été accueilli avec satisfaction en ceci qu'il prévoyait la mise en place d'une administration représentative et à large assise pour faire face aux défis que le pays devrait relever en 2015. L'Afghanistan a commencé ainsi sa « décennie de transformation » le 1^{er} janvier 2015, en reprenant intégralement le contrôle et la responsabilité des affaires nationales (voir A/69/363/Add.7, par. 2).

12. Les priorités et les hypothèses budgétaires pour 2015 sont décrites aux paragraphes 22 à 24 du projet de budget (A/69/363/Add.7). Le Secrétaire général y indique que, conformément au mandat fixé par le Secrétaire général dans sa résolution 2145 (2014), et guidée par l'idée de renforcer la souveraineté, la prise en main et la direction du pays par les Afghans, la MANUA continuera de se concentrer sur les priorités concernant l'appui politique, les droits de l'homme et la cohérence du développement. Il y indique également que la présence de la Mission sur le terrain, grâce à ses 13 bureaux extérieurs, restera essentielle à la mise en œuvre des priorités de son mandat en 2015 (voir aussi plus loin, par. 17).

13. Selon le Secrétaire général, la situation concernant la sécurité restera précaire et imprévisible en 2015, et les activités des organismes des Nations Unies se heurteront dans ce domaine aux mêmes problèmes que ceux rencontrés les années précédentes. Le transfert des responsabilités concernant la sécurité étant achevé (voir plus haut, par. 11), l'accent sera mis en 2015 sur la capacité des Forces nationales de sécurité afghanes de lutter contre les éléments hostiles au Gouvernement, de prévenir une nouvelle dégradation des conditions de sécurité et d'assurer un environnement stable et sûr (ibid., par. 28).

B. Ressources nécessaires

14. Le montant net des ressources nécessaires à la MANUA pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 sont estimées à 187 972 000 dollars, soit 3 392 500 dollars (1,8 %) de moins que les ressources approuvées pour 2014. Cette diminution s'explique par la baisse des dépenses opérationnelles (7 272 300 dollars) – essentiellement due à la réduction des heures de vol, du nombre des aéronefs loués et des dépenses de carburant –, qui est en partie contrebalancée par des augmentations des dépenses au titre du personnel civil (3 879 800 dollars) dues essentiellement à l'augmentation du barème des traitements des agents recrutés sur le plan national en 2014 et à la hausse des dépenses communes de personnel afférentes aux agents recrutés sur le plan international (ibid., par. 43 et 44 et tableau 1).

15. Sur le montant de 187 972 000 dollars des dépenses prévues au titre de la MANUA pour 2015, le montant des crédits additionnels demandés par le Secrétaire général est de 84 698 800 dollars, compte tenu du solde inutilisé en 2014 (9 733 700 dollars) et des ressources approuvées par l'Assemblée générale pour une période de six mois en 2015 (93 539,500 dollars) (ibid., par. 208 b); voir aussi plus haut, par. 2 à 5).

1. Militaires et personnel de police

16. Le montant demandé au titre des militaires et du personnel de police pour 2015 s'élève à 971 400 dollars, soit le même montant que le crédit ouvert pour 2014. Compte tenu du solde inutilisé de 293 500 dollars en 2014, ce montant s'établit en chiffres nets à 677 900 dollars. **Le Comité consultatif recommande d'approuver le montant proposé au titre des militaires et du personnel de police pour 2015.**

2. Personnel civil

Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan : effectifs demandés

	Nombre	Classe
Postes approuvés pour 2014	1 690	1 SGA, 2 SSG, 3 D-2, 6 D-1, 28 P-5, 80 P-4, 80 P-3, 26 P-2, 175 SM, 187 AN, 1 022 AL, 80 VNU
Postes proposés pour 2015	1 680	1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 8 D-1, 28 P-5, 80 P-4, 83 P-3, 25 P-2, 170 SM, 1 G(AC), 186 AN, 1 016 AL, 79 VNU
Postes dont la création est proposée	6	1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)
Postes dont le transfert est proposé	13	2 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 2 SM, 2 AN et 1 AL
Postes dont le classement est proposé	5	1 D-2 à D-1, 1 P-5 à P-4, 2 P-4 à P-3 et 1 SM à P-3
Postes dont la suppression est proposée	16	1 D-2, 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 4 SM, 1 AN, 6 AL et 1 VNU

Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général; SM = Service mobile; G(AC) = agent des services généraux (Autres classes); AL = agent local; AN = administrateur recruté sur le plan national; VNU = Volontaire des Nations Unies.

17. Un récapitulatif des effectifs demandés et les changements proposés sont présentés aux paragraphes 46 à 53 du projet de budget. Le nombre total de 1 680 postes proposés pour 2015 représente une diminution nette de 10 postes par rapport aux effectifs approuvés pour 2014 (voir le tableau ci-dessus). La répartition des postes, par site, s'établit comme indiqué ci-après (ibid. par. 53 et tableau 3) :

- a) Quartier général de la MANUA à Kaboul (839 postes);
- b) Sept bureaux de région (543 postes);
- c) Six bureaux de province (216 postes);
- d) Bureau d'appui de la MANUA au Koweït (68 postes) (voir plus loin, par. 22 à 25);

- e) Bureaux de liaison à Islamabad et Téhéran (8 postes);
- f) Siège – services d'appui (6 postes) (voir plus loin, par. 21).

18. Le Comité consultatif recommande d'approuver les effectifs de la MANUA proposés par le Secrétaire général pour 2015, à l'exception d'un poste P-4 au Siège et d'un poste d'agent local au bureau régional de Kaboul (voir plus loin par. 21 et 36).

Services d'appui du Département des affaires politiques

19. Il est proposé de créer six nouveaux postes [1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)] pour six mois, de juillet à décembre 2015, à la Division du Moyen-Orient et de l'Asie occidentale du Département des affaires politiques à New York, en vue de fournir des services d'appui à la MANUA, qui est la mission politique spéciale comptant les effectifs les plus grands. Le Secrétaire général indique que, vu la persistance des incertitudes concernant la situation politique et économique et la sécurité en Afghanistan, la capacité du Département de répondre aux demandes d'appui technique restera indispensable. Ces demandes de poste visent aussi bien l'apport d'un soutien opérationnel et le renforcement de la planification de la Mission que l'aide nécessaire pour définir et hiérarchiser les objectifs stratégiques essentiels en fonction du mandat de la Mission et des besoins politiques et la concertation avec les États Membres et les autres partenaires régionaux et internationaux essentiels [ibid., par. 51 et 78 b) et c)]. Les principales fonctions et attributions attachées aux postes proposés sont décrites au paragraphe 78 c) du projet de budget.

20. Le Comité consultatif rappelle que la responsabilité principale de l'appui fourni à la MANUA a été transférée du Département des opérations de maintien de la paix au Département des affaires politiques le 1^{er} octobre 2014 et que, dans le cadre des mesures prises pour fluidifier la transition, le Département des opérations de maintien de la paix a détaché au Département des affaires politiques, pour la période du 1^{er} octobre 2014 au 30 juin 2015, trois fonctionnaires (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3 financés au moyen du compte d'appui pour les opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2014/15) provenant de son équipe opérationnelle intégrée pour l'Afghanistan, à présent dissoute. Le Comité rappelle également que, pour que la MANUA bénéficie du même volume d'appui que celui que lui apportait le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques a recruté un chef d'équipe de transition (D-1), dont le poste est financé par des ressources extrabudgétaires pour la même période (voir A/69/628, par. 42 et 43). En ayant fait la demande, il a reçu le tableau reproduit ci-après, qui indique les postes et les sources de financement relatifs à l'appui fourni par le Département des affaires politiques à la MANUA, par rapport aux capacités qu'y consacrait le Département des opérations de maintien de la paix jusqu'en septembre 2014.

Effectifs chargés de l'appui à la MANUA au Siège

<i>Département des opérations de maintien de la paix (jusqu'en septembre 2014)</i>	<i>Département des affaires politiques (d'octobre 2014 à juin 2015)</i>	<i>Source de financement</i>
1 D-1 ^a	1 D-1	Ressources extrabudgétaires
1 P-5 (spécialiste des affaires politiques)	1 P-5 (spécialiste des affaires politiques)	Département des opérations de maintien de la paix (poste prêté)
1 P-5 (spécialiste du Département de l'appui aux missions) ^a	–	–
1 P-5 (conseiller militaire) ^a	–	–
1 P-4 (spécialiste des affaires politiques)	1 P-4 (spécialiste des affaires politiques)	Département des opérations de maintien de la paix (poste prêté)
1 P-4 (spécialiste des affaires politiques) ^b	1 P-4 (spécialiste des affaires politiques)	Ressources extrabudgétaires
1 P-3 (spécialiste des affaires politiques)	1 P-3 (spécialiste des affaires politiques)	Département des opérations de maintien de la paix (poste prêté)
1 agent des services généraux	1 agent des services généraux	Ressources extrabudgétaires

^a S'occupait également du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan.

^b Poste prêté à mi-temps pour la période allant d'août 2013 à octobre 2014.

21. Le Comité consultatif relève dans le tableau ci-dessus, en ce qui concerne les effectifs fournis par le Département des opérations de maintien de la paix, que le titulaire d'un poste s'occupait également du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan, et que celui d'un poste P-4 était chargé à mi-temps de la MANUA pour la période d'août 2013 à octobre 2014. Il relève également, en ce qui concerne les effectifs fournis par le Département des affaires politiques, que les postes demandés serviraient à appuyer exclusivement la MANUA. **Le Comité consultatif recommande donc d'approuver la création de cinq nouveaux postes [1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)] pour appuyer la MANUA au Département des affaires politiques, mais de ne pas approuver celle d'un poste P-4. Les crédits à ouvrir au titre des dépenses opérationnelles devraient être réduits en conséquence.**

Bureau d'appui de la MANUA au Koweït et Bureau d'appui commun de Koweït

22. Des renseignements concernant à la fois le Bureau d'appui de la MANUA au Koweït et le Bureau d'appui commun de Koweït figurent aux paragraphes 128 à 142 du projet de budget. Il y est indiqué que le Bureau d'appui de la MANUA a commencé officiellement ses opérations au Koweït en 2010 et partage des locaux avec le Bureau d'appui de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), qui est opérationnel depuis 2004. Par ailleurs, le Bureau d'appui commun de Koweït a été ouvert en décembre 2012, non pas comme une entité financée séparément mais comme une composante intégrale commune à la MANUA et à la MANUI financée au moyen des budgets statutaires des deux missions et gérée par celles-ci.

23. Il est indiqué également que les effectifs et la capacité du Bureau d'appui commun et du Bureau d'appui de la MANUA au Koweït ont été renforcés en 2014 grâce au transfert de ressources administratives et de fonctions techniques supplémentaires à Koweït et de postes de Kaboul à Koweït, y compris la plupart des fonctions et fonctionnaires restants dans les domaines des finances, des ressources humaines et des réclamations, ainsi que des éléments du Service de l'informatique et des communications, des sections du budget et des services d'information géographique et des groupes de la gestion de l'information et de gestion des biens. En outre, la Section des auditeurs résidents et le Groupe Déontologie et discipline ont été transférés à Koweït en 2014. Un plan de reprise après un sinistre et de continuité des opérations a été élaboré au Bureau du Koweït aux fins d'appuyer aussi bien la MANUA que la MANUI en cas de besoin (voir A/69/363/Add.7, par. 136).

24. Au total, 68 postes sont proposés pour le Bureau d'appui de la MANUA au Koweït et le Bureau d'appui commun de Koweït (ibid., tableau 9). Le Secrétaire général indique que les titulaires de 40 de ces postes auront la double responsabilité de fournir un appui aussi bien à la MANUA qu'à la MANUI dans le cadre des fonctions administratives qui leur sont attachées au sein du Bureau d'appui commun de Koweït, notamment celles concernant les finances et les ressources humaines, tandis que ceux des 28 autres postes, basés à Koweït afin de réduire la présence de la MANUA à Kaboul, continueront d'exercer des fonctions dans les domaines de la déontologie et de la discipline, de l'audit, du budget, de l'information géographique, de l'informatique et des communications, de la gestion de l'information, des achats, de l'examen des réclamations et du contrôle du matériel, des transports et de la sécurité, en faisant directement rapport à leurs chefs de section respectifs, à Kaboul (ibid., par. 130 et 131). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu une version révisée de l'annexe I.D au projet de budget du Secrétaire général, faisant apparaître l'ensemble des 68 postes demandés au titre du Bureau d'appui de la MANUA au Koweït (28) et du Bureau d'appui commun (40) (voir l'annexe au présent rapport).

25. Comité consultatif estime que les renseignements fournis par le Secrétaire général dans son projet de budget n'indiquent pas clairement la structure, les fonctions et les capacités du Bureau d'appui de la MANUA au Koweït et du Bureau d'appui commun de Koweït. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'améliorer la présentation de l'information dans les futures prévisions budgétaires, y compris en ce qui concerne le Bureau d'appui de la MANUI au Koweït.

Transfert d'un poste de spécialiste de la déontologie et de la discipline (administrateur recruté sur le plan national) de Koweït à Kaboul

26. Le Secrétaire général indique que, comme suite à la création d'un Groupe Déontologie et discipline intégré pour la MANUA et la MANUI au Koweït, le poste de spécialiste de la déontologie et de la discipline (administrateur recruté sur le plan national), déployé auparavant par la MANUA au bureau du Koweït, n'est plus nécessaire étant donné qu'un agent de la MANUI a rejoint ce bureau pour apporter son concours au Groupe intégré. Il est donc proposé de transférer le poste considéré de Koweït à Kaboul (ibid., par. 73).

27. S'étant renseigné sur les raisons du transfert proposé de Koweït à Kaboul d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national, le Comité consultatif a appris que, faute de disposer sur place à Kaboul d'un spécialiste de ces questions de déontologie et de discipline, la MANUA éprouvait des difficultés à faire face à ses besoins. Il a appris également qu'en tant que mission politique spéciale comptant les plus grands effectifs (1 680 agents), la Mission devait pouvoir assurer en temps opportun un solide soutien direct sur des questions de déontologie et de discipline souvent délicates. Outre qu'il assurerait la gestion courante des affaires déontologiques et disciplinaires, l'administrateur recruté sur le plan national serait le principal interlocuteur des agents recrutés sur le plan national, qui préfèrent souvent parler des problèmes en tête à tête et dans leur propre langue. L'administrateur recruté sur le plan national s'occuperait aussi de la formation du personnel à l'arrivée et des formations obligatoires sur les normes de conduite de l'ONU, la prévention de l'exploitation et des abus sexuels et des cas de conduite prohibée, qui peuvent difficilement être dispensées à distance depuis le Koweït. Le Comité consultatif a appris en outre que le transfert proposé permettrait une économie annuelle de 49 044 dollars parce que les barèmes des traitements applicables aux administrateurs recrutés sur le plan national n'étaient pas les mêmes à Koweït et à Kaboul.

28. Au sujet de la création du Groupe Déontologie et discipline intégré au Koweït, le Comité consultatif rappelle avoir été informé lors de son examen des prévisions budgétaires relatives à la MANUA pour 2014 que les fonctions de déontologie et de discipline de la MANUA et de la MANUI seraient regroupées en vue de leur renforcement dans la région. La nouvelle équipe de déontologie et discipline proposée devait compter quatre postes (1 P-5 et 1 AN, financés sur les crédits de la MANUA, et 1 AN et 1 AL, financés sur les crédits de la MANUI). La MANUA, qui comptait les plus grands effectifs, devait assurer la direction de la structure intégrée (A/68/7/Add.10 et Corr.1, par. 193 et 194).

29. Le Comité consultatif constate qu'alors que les postes du Groupe déontologie et discipline ont été transférés de Kaboul à Koweït en 2014 (voir plus haut, par. 23), la MANUA propose un an plus tard, en 2015, de procéder à un transfert en sens inverse, de Koweït à Kaboul. **Le Comité consultatif approuve le transfert proposé d'un poste de spécialiste de la déontologie et de la discipline (administrateur recruté sur le plan national) de Koweït à Kaboul, tout en considérant que la MANUA, en tant que mission déjà établie, aurait dû mieux prévoir la nécessité de disposer de ce poste sur place.**

Transfert d'un poste de spécialiste des ressources humaines (agent du Service mobile) de Koweït à Kaboul

30. Il est proposé de transférer de Koweït à Kaboul, à la Section des ressources humaines, un poste d'agent du Service mobile (voir A/69/363/Add.7, par. 119). S'étant renseigné, le Comité consultatif a appris que ce transfert (des fonctions comme du titulaire du poste) s'expliquait par l'intention de la Division du personnel des missions du Département de l'appui aux missions de redéfinir les fonctions des chefs de section des ressources humaines dans les missions et de restructurer la Section des ressources humaines à Kaboul compte tenu des pouvoirs élargis délégués aux missions pour l'administration des prestations et le recrutement du personnel et la gestion prévisionnelle des besoins en effectifs. Il a appris également que le transfert proposé aurait une double incidence financière : a) un coût récurrent

annuel de 18 925 dollars (au taux de 2015); et b) une dépense ponctuelle de 23 798 dollars liée au versement au titulaire d'une prestation de transfert d'un lieu d'affectation à l'autre.

Réorganisation des activités liées aux affaires civiles

31. Le Secrétaire général indique que, pour adapter les structures de la Mission relatives aux affaires civiles et à la coordination sur le terrain à la situation faisant suite à la période de transition, il est proposé notamment de supprimer un poste de directeur des affaires civiles et du développement (D-2), comme suite à la dissolution proposée du Bureau du Directeur des affaires civiles et du désarmement et au transfert des fonctions attachées à ce poste au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) et au Bureau du Chef de cabinet [ibid., par. 85 et 87 e)]. Par ailleurs, il est proposé de transférer au Groupe des affaires civiles, afin d'en assurer la direction, un poste de chef de bureau (D-1) provenant du bureau régional de Kandahar [ibid., par. 90 a)].

32. Ayant demandé des explications sur le transfert d'un poste D-1 (chef de bureau à Kandahar) au Groupe des affaires civiles à Kaboul, le Comité consultatif a été informé que, compte tenu de la suppression susvisée du poste D-2, un poste D-1 serait nécessaire pour que le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) soit assisté à un haut niveau dans ses efforts de promotion du programme de réforme du Gouvernement d'unité nationale. En particulier, le titulaire du poste D-1 dirigerait l'appui fourni par la MANUA au Gouvernement sur les questions de gouvernance et de développement économique et social, y compris la facilitation et la coordination de l'appui de la communauté internationale à la mise en œuvre des priorités nationales et sous-nationales concernant le développement et la gouvernance. À ces fins, le titulaire du poste devrait également collaborer étroitement avec de hauts responsables du Gouvernement afghan et diriger la contribution de la Mission aux activités de lutte contre la corruption menées par le Gouvernement. Le Directeur (D-1) s'occuperait des questions de stratégie et d'orientation, tandis que le spécialiste P-5 du Groupe des affaires civiles serait chargé de la gestion courante des opérations de ce dernier.

Taux de vacance des postes

33. Le Secrétaire général propose d'appliquer pour 2015 les taux de vacance ci-après (ibid. par. 54 et 55) : a) 12 % pour le personnel recruté sur le plan international, contre un taux moyen effectif de 16 % en 2014; b) 6 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et 4 % pour les agents locaux, soit les mêmes taux que les taux moyens effectifs de 2014; c) 11 % pour les Volontaires des Nations Unies, contre un taux moyen effectif de 18 % en 2014.

34. S'étant renseigné sur le taux de vacance de 12 % proposé pour le personnel recruté sur le plan international, le Comité consultatif a appris que le taux effectif était de 10,7 % au 31 mars 2015 et que le taux moyen était de 12 % pour la période de janvier à mars. Il a appris également que, pour calculer le taux proposé (12 %) pour 2015, la Mission avait pris en compte plusieurs facteurs, dont : a) la suppression proposée de huit postes vacants d'agent recruté sur le plan international; b) l'objectif prioritaire d'accélérer le recrutement aux postes vacants;

et c) la volonté des hauts responsables de la Mission de parvenir à un taux de vacance optimal de 11 % grâce à un suivi régulier. **Le Comité consultatif s'interroge sur la validité de l'application d'un taux « optimal » de vacance des postes fixé par la direction de la Mission. Il rappelle à ce sujet que tous postes vacants devraient être pourvus dans les plus brefs délais.**

35. S'étant renseigné sur le taux de vacance de 11 % proposé pour les Volontaires des Nations Unies, le Comité consultatif a appris que le taux effectif était de 34,2 % au 31 mars 2015 et que le taux moyen était de 24,1 % pour la période de janvier à mars. **Le Comité consultatif recommande l'application d'un taux de vacance des postes de 20 % en ce qui concerne les prévisions de dépenses afférentes aux Volontaires des Nations Unies pour 2015. Les ressources correspondantes demandées au titre des dépenses opérationnelles devraient être ajustées en conséquence.**

Postes vacants pendant plus de deux ans

36. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au total, cinq postes de la Mission avaient été vacants pendant au moins deux ans (1 P-3 et 4 AL). Il constate, d'après les renseignements qui lui ont été communiqués, que les recrutements à quatre de ces postes en sont à divers stades, tandis que le projet de descriptif de fonctions concernant un poste d'assistant administratif (agent local) au Bureau régional de Kaboul n'a pas été transmis au Chef du Bureau avant le 1^{er} avril 2015, alors que ce poste est vacant depuis le 31 décembre 2012. **Le Comité consultatif recommande de supprimer le poste d'assistant administratif (agent local) du Bureau régional de Kaboul vacant depuis le 31 décembre 2012. Les dépenses opérationnelles relatives aux postes considérés devraient être réduites en conséquence. Le Comité consultatif réaffirme que tous postes vacants devraient être pourvus dans les plus brefs délais.**

Classement des postes

37. Au cours de son examen du projet de budget du compte d'appui pour les opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2015/16 (voir A/69/750), le Comité consultatif a été informé qu'en raison de l'harmonisation des conditions d'emploi et de la désignation depuis 2010 des missions comme lieu d'affectation famille autorisée ou lieu d'affectation famille non autorisée, la nécessité de classer les emplois s'est étendue à toutes les opérations de maintien de la paix ainsi qu'aux missions politiques spéciales. Selon les renseignements qui ont été communiqués, ces opérations de classement ont déjà concerné plus de 6 000 postes des missions depuis l'harmonisation des conditions d'emploi, tandis qu'environ 7 000 autres emplois relevant des domaines fonctionnels et 10 000 postes relevant d'autres domaines restaient à classer (voir A/69/860, par. 59). S'étant renseigné, le Comité consultatif a appris que les postes de la MANUA n'avaient pas encore été classés et qu'une équipe de projet de la Division du personnel des missions du Département de l'appui aux missions procédait à ce classement en suivant une procédure simplifiée pour toutes les missions politiques spéciales.

38. **Le Comité consultatif compte que le classement des emplois contribuera objectivement à l'harmonisation des fonctions et de la classe des postes. Le Comité consultatif ose espérer que les postes de toutes les missions politiques spéciales seront classés dans les meilleurs délais et recommande à l'Assemblée**

générale de prier le Secrétaire général de rendre compte des progrès enregistrés dans ce domaine dans le projet de budget pour 2016.

3. Dépenses opérationnelles

39. Les ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles pour 2015 s'élèvent à 69 200 800 dollars, soit 7 272 300 dollars de moins que le crédit ouvert pour 2014 (voir également plus haut, par. 14). **Le Comité consultatif recommande d'approuver les ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles, sous réserve des recommandations qu'il formule aux paragraphes 21, 35, 36 et 47 du présent rapport.**

Location de locaux et services d'aménagement, de rénovation et de construction

40. Le Secrétaire général indique que, compte tenu de l'achèvement en 2014 des travaux de construction de bureaux et de bâtiments destinés au logement du personnel, de la mise à niveau et du remplacement du matériel de communication et du matériel informatique, de l'achat de véhicules blindés supplémentaires et des autres investissements liés à la sécurité, aucun investissement important n'est nécessaire dans ces domaines pour 2015 (voir A/69/363/add.7, par. 26).

41. S'étant renseigné sur les prévisions de dépenses au titre des installations et infrastructures pour 2015, en particulier la location de locaux (4 239 600 dollars) et les services d'aménagement, de rénovation et de construction (4 063 900 dollars) [ibid., par. 187 b) et f)], le Comité consultatif a été informé de ce qui suit :

a) La location de locaux couvrirait 50 sites, dont 40 loués dans le cadre de contrats commerciaux et 10 mis à disposition dans le cadre de mémorandums d'accord (dont 7 sans frais pour la Mission). La hausse des dépenses prévues par rapport à 2014 (278 040 dollars) s'explique par l'augmentation du loyer mensuel du « Palace 7 », dans le cadre de la révision du bail signé en 2014;

b) Les ressources demandées pour les services d'aménagement, de rénovation et de construction serviraient à couvrir : i) des travaux d'aménagement et de rénovation (169 583 dollars) pour la réparation et l'entretien des locaux, dont le montant représente 4 % du coût de la location dans chaque site; ii) des services de construction, dont le sixième versement au titre de la construction du complexe Alpha (3 214 285 dollars) à Kaboul; les frais de location concernant le complexe Alpha, inscrits séparément au budget à la rubrique Location de locaux (2 286 005 dollars).

Services de sécurité

42. Les dépenses prévues au titre des services de sécurité sont estimées à 11 850 000 dollars pour 2015, comme indiqué à la rubrique Installations et infrastructures du projet de budget [ibid., par. 187 e), i) à viii)]. **Le Comité consultatif estime que le Secrétaire général n'a pas fourni de renseignements suffisamment détaillés sur les dépenses d'un montant de 11 850 000 dollars prévues en 2015 pour les services de sécurité. Le Comité recommande en conséquence à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'améliorer la présentation des prévisions budgétaires à cet égard. Le Comité recommande également à l'Assemblée de prier le Secrétaire général de présenter, dans les**

rapports pertinents sur l'exécution du budget, des renseignements concernant l'emploi des ressources fournies à des agents n'appartenant pas à l'Organisation, et de donner notamment des précisions sur la manière dont la distribution de ces fournitures est autorisée et comptabilisée (voir A/69/839/Add.5, par. 70; voir aussi plus loin par. 43).

43. En ce qui concerne l'utilisation des termes « gardes armés internationaux », le Comité consultatif rappelle qu'à la MANUA les gardes en question sont en fait des agents contractuels des sociétés de sécurité privées qui fournissent des services à l'ONU (voir A/68/7/Add.10, par. 180). S'étant renseigné, il a appris qu'en outre, ce personnel comprend des gardes stationnaires armés, des gardes formés aux interventions rapides, ainsi que quelques gardes non armés et les membres d'équipes cynophiles. Le Comité consultatif rappelle avoir indiqué qu'il comptait que le Secrétaire général établisse, quand il y avait lieu, une distinction claire dans tous les projets de budget entre les crédits demandés pour les gardes armés mis à disposition par les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police et ceux concernant les services des gardes obtenus auprès de sociétés de sécurité privées. **Le Comité consultatif considère que le Secrétaire général n'a pas présenté d'information claire sur tout le personnel contractuel des sociétés de sécurité privées dans les prévisions budgétaires de la MANUA pour 2015 et l'engage à le faire dans les futurs projets de budget. Le Comité consultatif réaffirme que, compte tenu du fait que les termes « gardes des Nations Unies » sont employés pour désigner le personnel mis à disposition par les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, l'expression « gardes armés internationaux » ne convient pas pour parler d'agents de sécurité privés (ibid., par. 180).**

44. Le Comité consultatif rappelle qu'il a émis l'avis, dans son rapport concernant le recours à la sécurité privée, que les commissions compétentes de l'Assemblée générale examinent la politique relative au recours à des sociétés de sécurité privées armées (voir A/67/624, par. 25), et que l'Assemblée générale, à la section V de sa résolution 67/254 A, a souligné qu'il importait de veiller à ce que toutes les mesures nécessaires soient prises pour éviter que l'Organisation ne coure des risques d'ordre juridique ou d'atteinte à sa réputation lorsqu'elle utilisait les services de sécurité armés d'entreprises privées. Dans la même résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général d'apporter des précisions sur les critères opérationnels qui justifieraient le recours aux services de sécurité armés d'entreprises privées pour les opérations de l'Organisation au Siège et sur le terrain, et d'en rendre compte dans les rapports pertinents qui lui étaient destinés. **Le Comité consultatif renouvelle la recommandation qu'il a faite à l'Assemblée de prier le Secrétaire général de lui communiquer des informations sur le recours aux sociétés de sécurité privées dans tous ses futurs budgets des missions politiques spéciales (voir A/68/7/Add.10, par. 180).**

Carburant : coût unitaire et quantité

45. Les dépenses prévues au titre des carburants et lubrifiants pour groupes électrogènes, dont le coût a été calculé sur la base d'une consommation estimée à 6 millions de litres de carburant, à raison de 1,19 dollar le litre, s'élèvent à 7 158 300 dollars [voir A/69/363/add.7, par. 187 j)]. Ayant demandé des précisions sur le coût inscrit au budget et le coût effectif et la consommation pour 2014, le Comité consultatif a appris que le coût moyen effectif du litre de carburant avait été

de 1,19 dollar, contre 1,25 dollar prévu au budget, et que la consommation effective s'était établie à 5 557 013 litres, contre 6 millions de litres prévus au budget. Il a également appris que le montant de 7 158 300 dollars demandé pour 2015 reposait sur l'hypothèse d'une consommation de 5 682 429 litres, à raison de 1 188 dollar le litre (6 753 000 dollars), et qu'un montant de 405 300 dollars était également prévu pour les lubrifiants. Le Comité consultatif a appris en outre qu'en 2014, les crédits au titre du carburant d'aviation avaient été estimés en partant de l'hypothèse d'une consommation de 2,5 millions de litres, pour 3 780 heures de vol, à raison de 1,686 dollar le litre. La consommation effective avait été de 1,58 million de litres pour 2 671 heures de vol, avec un coût moyen effectif de 1,556 dollar le litre.

Voyages

46. Les prévisions de dépenses au titre des voyages s'élèvent à 1 874 500 dollars, contre un montant de 1 880 000 dollars prévu pour 2014. Le Comité consultatif constate que le montant des dépenses engagées en 2014 s'est établi à 1 681 000 dollars. Selon le Secrétaire général, le solde inutilisé pour 2014 s'explique principalement par le nombre réduit de déplacements effectués par le personnel par suite de l'adoption de règles plus strictes concernant les voyages (ibid., par. 186). En réponse à ses questions, le Comité a reçu des données détaillées sur les voyages autorisés prévus en 2015, qui comprennent de multiples déplacements au Siège, notamment au titre des diverses conférences annuelles des 18 chefs de section (à raison de 8 500 dollars par voyage) pour un coût total de 153 000 dollars, en plus des voyages du personnel du Siège à la Mission. Le Comité consultatif rappelle à ce sujet que les voyages désignés comme « non liés à la formation » qui sont entrepris aux fins de la participation à des ateliers, conférences et activités de partage des connaissances devraient en fait être classés dans la catégorie des voyages liés à la formation et que, dans sa résolution 67/254 A, l'Assemblée générale a décidé que les fonctionnaires participant à des activités de formation devraient voyager en classe économique, quelle que soit la durée du trajet (voir A/69/650, par. 60 et 61).

47. Le Comité consultatif a relevé plusieurs problèmes concernant les voyages prévus pour 2015, dont les nombreux voyages vers une même destination et des destinations proches, et la nécessité de recourir plus fréquemment aux services de visioconférence et de téléconférence. Le Comité estime qu'il conviendrait de regrouper les voyages et recommande en conséquence de réduire de 5 % (42 855 dollars) le montant des ressources demandées (857 100 dollars) pour les déplacements à l'extérieur de la mission (voyages non liés à la formation) pour la MANUA au titre de l'exercice 2015-2016.

48. Le Comité consultatif réaffirme que les ressources allouées au titre des voyages autorisés doivent être utilisées de façon judicieuse pour servir les intérêts de l'Organisation et qu'il importe avant tout, pour autoriser un voyage, de déterminer si un contact personnel direct est nécessaire à l'exécution des activités prescrites. Si tel n'est pas le cas, il convient d'avoir recours à d'autres moyens de communication (voir A/69/787, par. 29).

49. Le Comité consultatif considère par ailleurs que l'application de mesures telles que le regroupement des voyages et le recours à d'autres moyens de communication, outre qu'elle contribuerait à une utilisation plus efficace des ressources financières, permettrait de réduire les perturbations que les

absences fréquentes ou prolongées peuvent causer dans le travail quotidien du personnel des missions.

IV. Conclusion

50. Les mesures que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au paragraphe 208 du rapport du Secrétaire général (A/69/363/Add.7). **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée :**

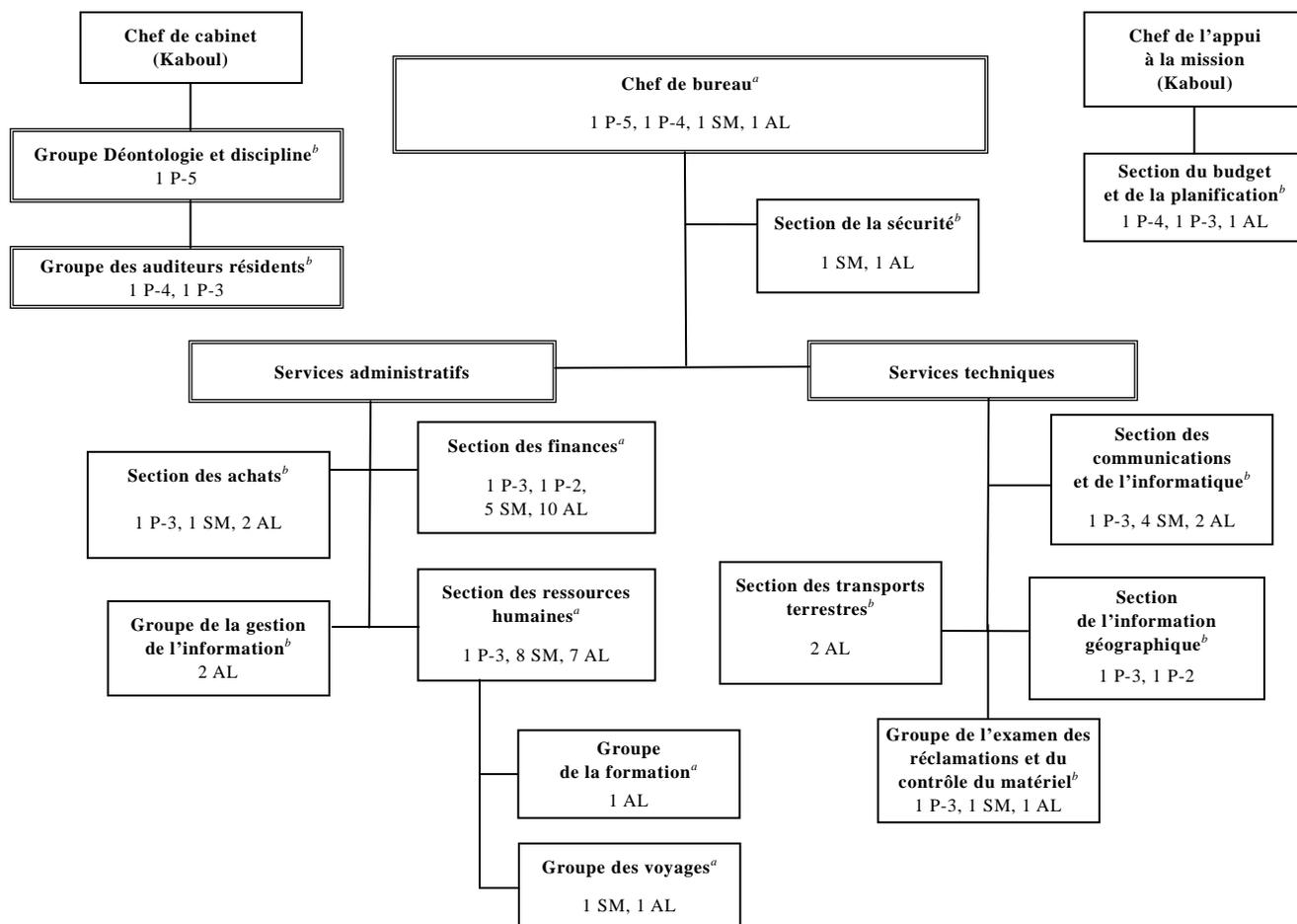
a) **D'approuver pour la MANUA au titre de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, un budget d'un montant de 187 470 100 dollars (déduction faite des contributions du personnel);**

b) **D'ouvrir, conformément aux procédures énoncées au paragraphe 11 de l'annexe I à sa résolution 41/213, un crédit additionnel d'un montant de 84 196 900 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015, compte tenu du solde inutilisé en 2014, d'un montant de 9 733 700 dollars et de la somme de 93 539 500 dollars, qui correspond aux crédits qu'elle a provisoirement alloués à la MANUA pour 2015 dans sa résolution 69/262;**

c) **D'ouvrir, au chapitre 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015, un crédit d'un montant de 7 105 200 dollars, qui sera compensé par l'inscription d'un montant correspondant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).**

Annexe

Effectifs du Bureau d'appui de la MANUA au Koweït et du Bureau d'appui commun de Koweït (hors postes financés sur les crédits de la MANUI)



^a Bureau d'appui de la MANUA au Koweït (40 postes).

^b Bureau d'appui commun de Koweït (28 postes).